



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Quatre-vingtième session**

Genève, 2-4 novembre 2022

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption du rapport****Rapport du Comité des forêts et de l'industrie forestière  
de la Commission économique pour l'Europe  
sur sa quatre-vingtième session****I. Introduction**

1. La quatre-vingtième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue à Genève (Suisse), du 2 au 4 novembre 2022.
2. On trouvera sur la page Web consacrée à cette session<sup>1</sup> les documents d'après-session, des informations complémentaires, les documents destinés aux organes délibérants et des exposés (dont la teneur et les conclusions ne figurent pas dans le présent document).

**II. Participation**

3. Ont participé à la session les représentants des 35 États membres de la CEE suivants : Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine.
4. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et de la Banque mondiale ont participé à la session.
5. Un représentant de l'Union européenne a assisté à la session.
6. Des représentants de l'Institut européen des forêts, de Forest Europe et de la Banque mondiale étaient présents.

---

<sup>1</sup> <https://unece.org/info/Forests/events/365296>.



7. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, Dovetail Partners, Organisation européenne de l'industrie de la scierie, Fédération européenne des panneaux à base de bois, Probos Foundation, Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), Québec Arbres, Bureau de promotion des produits du bois du Québec, Sustainable Forestry Initiative.

8. Des représentants des entités du secteur privé et établissements universitaires ci-après ont aussi participé à la session : Université des sciences appliquées de Berne, Boeri Architetti, FOREsight Capital & Advisory, Institut technologique du bois du Réseau de recherche Łukasiewicz, Nature Based Solutions Institute, Institut fédéral suisse de technologie de Zurich (ETH Zurich), Institut Thünen, Université de Belgrade, Université de Colombie-Britannique, Université du Michigan, Valois Vision Marketing.

### **III. Ouverture de la session**

9. M<sup>me</sup> Maria Sokolenko (Fédération de Russie) a présidé la séance. Elle a souhaité la bienvenue aux participants.

10. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, M. Dmitry Mariyasin, a souhaité la bienvenue aux représentants. Il a souligné le rôle clef des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. La foresterie urbaine, qui consiste à planter le bon arbre au bon endroit et pour la bonne raison et à assurer la longévité des arbres, ainsi que la restauration des paysages forestiers et leur gestion durable sont des moyens uniques de tirer parti des avantages procurés par les forêts en faveur de l'action climatique. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que l'expertise du Comité était essentielle pour relier les questions forestières à celles de durabilité environnementale et financière, pour la collecte de données et pour l'analyse des forêts et de leurs produits. Les forêts représentent un moyen de subsistance et une source de revenus pour des millions de personnes dans le monde. Il était donc impératif de bien comprendre les marchés des produits forestiers ainsi que les écosystèmes forestiers. Il a insisté sur le fait que le secteur forestier était également remarquablement bien placé pour adopter des modèles économiques circulaires et biosourcés grâce à une circularité coordonnée à toutes les étapes de la chaîne de valeur. Il a félicité le Comité pour son rôle de premier plan dans les travaux sur l'économie circulaire, dont il sera rendu compte à la session de 2023 de la Commission économique pour l'Europe. Il a aussi remercié la République de Saint-Marin d'avoir planté une « micro-forêt » pour sa population urbaine à l'occasion du soixante-quatrième anniversaire de la CEE.

### **IV. Adoption de l'ordre du jour**

11. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire et ont décidé par consensus d'examiner le point 9 de l'ordre du jour (Élection du Bureau) avant le point 2.

### **V. Élection du Bureau**

12. Les personnes dont le nom suit ont été élues pour exercer leurs fonctions après la clôture de la quatre-vingtième session et jusqu'à la fin de la quatre-vingt-unième session : M. Peter Blombäck (Suède) en qualité de Président ; et M<sup>me</sup> Maureen Whelan (Canada), M. Tomas Krejzar (Tchéquie) et M<sup>me</sup> Anita Dedic (Saint-Marin) en qualité de Vice-Présidents.

13. La Présidente sortante, M<sup>me</sup> Maria Sokolenko (Fédération de Russie), et la Vice-Présidente sortante, M<sup>me</sup> Marta Gaworska (Pologne), ont été remerciées pour la très grande qualité des services qu'elles ont assurés pendant de nombreuses années et la précieuse contribution qu'elles ont apportée au Comité et à son Bureau.

14. Le représentant de l'Union européenne (UE), au nom des États membres de l'UE, a fait une déclaration condamnant l'invasion du territoire souverain de l'Ukraine par la Fédération de Russie et ses effets sur les forêts et l'écologisation de l'Ukraine.

15. Il a félicité le Bureau, nouvellement élu, de la quatre-vingt-unième session et a précisé que pour assurer la continuité des activités du Comité, l'Union européenne et ses États membres participeraient à la quatre-vingtième session. Le représentant de l'Ukraine a appuyé la déclaration du représentant de l'Union européenne.

16. Dans sa déclaration, le représentant de la Fédération de Russie a récusé l'accusation portée par l'Union européenne.

17. Il a également souligné le manque d'équilibre géographique au sein du Bureau nouvellement élu.

## VI. Thème principal : « Les forêts urbaines mises en contexte »

18. M<sup>me</sup> Paola Deda, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE, a ouvert la session thématique sur les forêts urbaines. Elle a remercié la délégation suisse pour son soutien et a souligné le rôle important de la foresterie urbaine en tant que solution fondée sur la nature et infrastructure essentielle. Elle a indiqué que les forêts urbaines étaient nécessaires à la réalisation des programmes locaux, nationaux et internationaux, notamment en ce qui concernait le développement durable, l'action climatique, la réduction des risques de catastrophe, la préservation de la biodiversité, la restauration des paysages forestiers et les villes durables, entre autres.

19. Le modérateur de la session, M. Keith Anderson (Office fédéral de l'environnement, Suisse), a souhaité la bienvenue aux intervenants et a fait remarquer que les villes pouvaient contribuer de manière potentiellement décisive et rapide à l'action climatique et que, dans ce contexte, la foresterie durable en milieu urbain et périurbain pouvait permettre d'améliorer les niveaux de vie, de réduire les risques et d'appuyer l'adaptation aux changements climatiques.

20. Dans son discours d'ouverture (vidéo), M. Stefano Boeri (Stefano Boeri Architetti) a indiqué que le reboisement urbain était le moyen le plus démocratique, le plus efficace et le moins coûteux de réduire les effets du réchauffement climatique dans les villes. Il a proposé de mettre fin à l'expansion des zones urbaines périphériques au profit d'un système d'environnements urbains verts et durables de taille moyenne, entourés de zones agricoles.

21. M. Cecil Konijnendijk (Nature Based Solutions Institute) a donné une définition de la foresterie durable en milieu urbain et périurbain et a décrit les possibilités en matière de foresterie urbaine au niveau régional pour les autorités nationales et au niveau de la région de la CEE, comme indiqué dans le document ECE/TIM/2022/3. Il a fait remarquer que la foresterie en milieu urbain et périurbain n'était pas souvent clairement mentionnée dans les mandats et manquait de financements substantiels ou suffisants pour être dûment mise en œuvre. Il a souligné que les forêts urbaines et périurbaines devaient par conséquent être gérées de manière plus durable au fil du temps, en s'appuyant sur les politiques, réglementations, stratégies et plans des autorités nationales, infranationales et municipales, mis en pratique avec les connaissances et les ressources adéquates.

22. M<sup>me</sup> Sharon Gil (Programme des Nations unies pour l'environnement, PNUE) a attiré l'attention sur la triple crise de l'appauvrissement de la biodiversité, des changements climatiques et de la pollution, et a noté que les villes étaient au cœur de ces trois phénomènes. Dans ce contexte, elle a présenté des arguments justifiant l'investissement public dans la foresterie urbaine en tant que solution fondée sur la nature. Elle a noté que la relation entre les villes et les forêts était déséquilibrée et a souligné que les coûts évités (en limitant les dommages causés par les inondations, par exemple) étaient trop peu souvent pris en compte lors de l'établissement des budgets et des investissements dans la foresterie urbaine et d'autres solutions fondées sur la nature.

23. M. Yves Kazemi (Direction générale de l'environnement, Canton de Vaud, Suisse) a présenté les programmes de foresterie urbaine du Canton de Vaud et les enseignements utiles pour la politique nationale à cet égard. Il a souligné l'importance d'une solide coopération interdisciplinaire entre les services de la ville pour identifier les synergies et définir une vision commune de la foresterie urbaine et des autres dimensions de l'urbanisme.

24. M<sup>me</sup> Kathy Abusow (Sustainable Forestry Initiative, SFI) a présenté la Norme de durabilité des forêts urbaines et communautaires de la SFI et a expliqué en quoi cette norme pouvait contribuer à la réalisation des principaux objectifs de développement durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies. La Norme comprend de nombreux objectifs et exigences, notamment en ce qui concerne la participation des communautés, la santé humaine, la biodiversité, la résilience face aux changements climatiques, la planification et d'autres éléments liés à la gestion durable des forêts urbaines. Elle a précisé que la capacité à quantifier les retombées bénéfiques de la foresterie urbaine était un moyen efficace de mobiliser des financements diversifiés à l'appui de l'écologisation des communautés.

25. M. Alfonso Gomez (Département des finances, de l'environnement et du logement de la Ville de Genève) a présenté une vision de Genève devenant une « ville-jardin » pour le XXI<sup>e</sup> siècle, moyennant notamment l'intégration de forêts urbaines et d'espaces de production alimentaire dans la ville. Il a attiré l'attention sur les changements climatiques et les effets que Genève ressentait déjà, comme les vagues de chaleur de l'été 2022, et a indiqué que la ville avait pour objectif de faire passer son couvert forestier de 21 à 30 % de la superficie de la ville d'ici à 2030 dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques et les chaleurs extrêmes.

26. M<sup>me</sup> Clémence Dirac (Office fédéral de l'environnement, Suisse) a présenté la manière dont la politique forestière suisse intégrait les arbres en milieu urbain, en soulignant les nombreux liens entre les forêts urbaines et rurales, et les synergies correspondantes entre la politique forestière suisse et la foresterie urbaine. Elle a indiqué que les mesures fédérales de soutien aux projets de foresterie urbaine prévoyaient l'élaboration de documents de planification, l'évaluation des retombées bénéfiques ainsi qu'un appui technique et financier pour les organisations travaillant dans le domaine de la foresterie urbaine et périurbaine.

27. Les exposés, y compris les enregistrements des présentations sur les thèmes « Forestry and urban financing mechanisms – the old and the new » (Mécanismes de financement de la foresterie urbaine – anciennes et nouvelles approches) et « Locking carbon in cities instead of releasing it to the atmosphere – how low carbon construction will tighten the bonds between cities and forests » (Capturer le carbone dans les villes plutôt que de le libérer dans l'atmosphère – comment la construction à faible émission de carbone resserrera les liens entre les villes et les forêts), sont disponibles sur la page Web de la session.

28. Le Comité :

a) S'est félicité de l'organisation de la table ronde sur les forêts urbaines et périurbaines et a remercié les experts présents pour leurs contributions et leur appui à ces travaux ;

b) A demandé au secrétariat d'organiser des activités de suivi au titre du point 6 g) de l'ordre du jour sur la foresterie durable en milieu urbain et périurbain et a encouragé la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois à poursuivre ses travaux dans ce domaine.

## **VII. Faits notables survenus depuis la dernière session**

### **A. Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires**

29. M<sup>me</sup> Paola Deda, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE, a informé les représentants des faits nouveaux survenus à l'Organisation des Nations Unies et à la CEE ayant une incidence sur les travaux du Comité. Elle a indiqué que la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe se tiendrait en avril 2023 et mettrait l'accent sur les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE.

30. Elle a également noté qu'en réponse à la demande formulée par la CEE à sa session de 2021, la Section conjointe avait contribué à l'avancement des travaux sur l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, avait élaboré deux publications et participait activement aux processus consultatifs. Elle a aussi souligné que lors du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE en mars 2022, la CEE et la FAO avaient conjointement organisé une session consacrée à la foresterie urbaine (au titre de l'objectif de développement durable n° 15). Les conclusions de cette réunion très suivie ont été communiquées au Forum politique de haut niveau qui s'est tenu à New York, en juillet 2022.

31. Le Comité a pris note du rapport du secrétariat.

## **B. Faits récents dans d'autres organisations**

32. Les représentants de plusieurs organisations et entités, à savoir le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la Banque mondiale et Forest Europe, ont fait état de leurs activités et des faits récents ayant des répercussions sur les travaux du Comité.

33. La représentante du FNUF a rendu compte des principaux résultats de la session directive du FNUF de mai 2022, des activités de suivi prévues et de la résolution d'ensemble adoptée par le Forum. Elle a également évoqué les préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024. Elle a précisé que la prochaine session du FNUF, qui devrait se tenir du 8 au 12 mai 2023, serait une session technique et a invité les participants à y contribuer activement.

34. Les délégations ont salué la participation, aux débats de haut niveau, de nouvelles parties prenantes extérieures au système des Nations Unies et ont souligné l'importance du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont définis.

35. La représentante de la Banque mondiale a fait le point sur les travaux analytiques et les activités de la Banque mondiale sur le terrain ainsi que sur les investissements et prêts concernant la sous-région de l'Asie centrale, en rendant compte des activités exécutées. Elle a aussi présenté le projet actuel de la Banque mondiale sur le développement de l'économie forestière en Bosnie-Herzégovine.

36. Le représentant de Forest Europe a donné un aperçu des travaux et priorités actuels de l'organisme, en insistant sur l'importance de la gestion durable des forêts dans la région paneuropéenne, qui est l'une des principales thématiques de Forest Europe. Il a aussi attiré l'attention sur le mécanisme de réaction rapide nouvellement créé. Il a remercié la CEE et la FAO pour la coopération formellement établie en matière de collecte de données et a fait état des travaux relatifs aux dommages et aux perturbations causés aux forêts. Il a présenté au Comité des informations sur les activités menées par Forest Europe dans le domaine des emplois verts et de l'éducation forestière, qui constituent un exemple réussi de la suite donnée aux travaux du Comité. Il a aussi mentionné l'adoption d'une Décision ministérielle visant à reconstruire en mieux le secteur forestier ukrainien et a invité les participants à contribuer à cette remise en état.

37. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux travaux de Forest Europe.

38. Le Comité a pris note des informations communiquées par d'autres organisations internationales au sujet des faits récents ayant des répercussions sur ses travaux.

## **VIII. Contexte mondial et régional**

### **A. Forum des Nations Unies sur les forêts (2022)**

39. Le représentant du FNUF a donné un aperçu des travaux menés durant la session du Forum des Nations Unies sur les forêts, tenue en mai 2022, et des points ayant un intérêt pour le Comité (voir section précédente).

40. Le représentant de la Suisse a remercié le secrétariat de la Section conjointe CEE/FAO pour sa contribution à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et sa participation aux autres processus du FNUF. Il s'est également félicité de la manifestation parallèle sur le thème « Chaque arbre compte » organisée par la CEE à la session du FNUF de mai 2022, qui a permis de mettre en évidence l'importance des données sur les forêts pour l'amélioration de la gestion des forêts.

41. Le Comité a pris note des éléments dont il était fait part et a eu un échange de vues sur la contribution qu'il pourrait apporter au Forum.

## **B. Vingt-sixième session du Comité des forêts et Congrès forestier mondial (2022)**

42. Le représentant de la FAO a présenté les principaux résultats et les messages clés de la vingt-sixième session du Comité des forêts de la FAO et du Congrès forestier mondial (2022).

43. Les représentants ont pris connaissance avec intérêt des informations communiquées et souligné qu'il importait de poursuivre les travaux relatifs à la définition des termes clés, notamment « forêts primaires » et « dégradation des forêts ».

44. Le Comité a pris note des informations et des décisions présentées et a examiné les décisions et les synergies qui présentent un intérêt pour ses travaux.

## **C. Forum régional pour le développement durable (2022)**

45. Le secrétariat a présenté la manifestation portant sur le thème « Forêts urbaines au service de villes durables » organisée par la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois et le secrétariat de la FAO à l'occasion du Forum régional pour le développement de la région de la CEE de mars 2022. Il a souligné que cette manifestation était un exemple d'action concrète capable d'accélérer la réalisation des ODD.

46. Le Comité a pris note des informations fournies par le secrétariat et l'a félicité pour le succès de l'événement.

## **D. Activités liées aux forêts présentant un intérêt pour les travaux de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois : promotion des échanges et de la coopération entre organisations régionales et internationales**

47. Le représentant de la Suisse a brièvement rendu compte des discussions informelles sur le renforcement des synergies et de la coopération entre plusieurs organisations œuvrant dans le domaine des forêts en Europe (CEE, FAO, Forest Europe, Agence européenne pour l'environnement (AEE), réseau Integrate de l'Institut européen des forêts). Il a également formulé plusieurs propositions informelles concernant les nouvelles mesures à prendre, notamment la création d'un réseau informel de facilitation de la coopération entre les secrétariats concernés, et a souligné les domaines de coopération possibles.

48. Le Comité a remercié la délégation suisse pour son initiative et a examiné les propositions présentées. Les représentants ont fait savoir qu'ils appréciaient la coopération bilatérale et multilatérale actuelle entre les organisations et ont reconnu le potentiel d'expansion, à laquelle l'initiative proposée pourrait contribuer.

49. Le Comité a accueilli favorablement la proposition, qui constitue un nouveau moyen informel de renforcer la coopération entre les secrétariats des organisations sur les travaux relatifs aux forêts, en organisant au moins deux réunions en ligne par an pour échanger des informations, éviter les éventuels doubles emplois et accroître les possibilités de synergies. Les représentants ont pris note de la nature informelle et non limitative de cette initiative entre les cinq secrétariats, qui sera mise en œuvre dans le cadre de leurs mandats et dans les

limites des ressources existantes. Le secrétariat informera le Comité en conséquence à sa session de 2023.

50. Le Comité :

a) A discuté des moyens de promouvoir les échanges et la coopération entre les organisations régionales et internationales pour ce qui est des travaux sur les forêts présentant un intérêt pour la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois ;

b) A pris note des informations fournies par le FNUF, la FAO, Forest Europe et le secrétariat et a examiné la contribution qu'il pourrait apporter à leurs travaux ;

c) A demandé au secrétariat et aux États membres d'œuvrer au renforcement de la coopération entre les organisations régionales et internationales travaillant dans le domaine des forêts et s'est félicité de l'initiative prise à ce jour par cinq secrétariats (CEE, FAO, réseau Intégrate de l'Institut européen des forêts, AEE, Forest Europe) de tenir régulièrement des réunions informelles ;

d) A demandé au secrétariat d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la session commune de 2023 du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts de la FAO ;

e) A demandé à la CEE de continuer d'apporter une aide aux États membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, de l'application des éléments du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) ayant trait aux forêts, et de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ; et d'informer les États membres et les parties prenantes de l'évolution des politiques relatives aux forêts à l'échelle mondiale et régionale.

## IX. Économie et marchés forestiers

51. Les débats concernant les marchés ont été axés sur les tendances et les facteurs déterminants des marchés des produits forestiers dans la région de la CEE en 2021 et 2022. M. Christopher Gaston (Université de Colombie-Britannique) a animé la session.

52. M<sup>me</sup> Silvia Melegari (Organisation européenne des scieries) et M. Russ Taylor (Russ Taylor Global) ont présenté les principales tendances des marchés du bois de sciage dans la région de la CEE et ont souligné l'extrême volatilité des prix du bois de sciage dans la région de la CEE en 2021 et au premier semestre de 2022. Les capacités de sciage semblaient suffisantes dans la région de la CEE ; en revanche, les scieries, en particulier en Amérique du Nord, avaient des difficultés à se procurer une quantité suffisante de matière première à des prix abordables. Les scieries européennes de résineux et de feuillus ont atteint un niveau record de production en 2021. Elles ont en outre profité des prix élevés et de l'évolution positive du marché des sous-produits, notamment du bois-énergie.

53. M. Ivan Eastin (Université du Michigan) et M. Orifjon Abidov (Fédération européenne des panneaux à base de bois) ont présenté les tendances et les facteurs déterminants des marchés des panneaux à base de bois dans la région de la CEE. Ils ont souligné la bonne évolution de ces marchés dans toutes les sous-régions de la CEE en 2021 et au début de 2022, avant qu'ils ne commencent à se replier. Les taux d'intérêt élevés, la hausse de l'inflation et l'augmentation du coût des prêts hypothécaires ont eu d'importantes répercussions sur l'accessibilité économique du logement. L'incertitude économique qui s'est développée au milieu de l'année 2022 et la volatilité accrue des prix de l'énergie, notamment les prix record du gaz naturel, ont entraîné une augmentation significative des prix de la résine, ingrédient clef pour la production de nombreux panneaux à base de bois.

54. Les représentants ont déclaré qu'ils s'attendaient à une entrée brutale en récession du marché du logement et qu'une baisse du nombre de mises en chantier pouvait déjà être observée. Par ailleurs, les usines de panneaux ont commencé à s'adapter à la hausse des prix. Les prix des panneaux à base de bois ont déjà légèrement augmenté et cette hausse devrait se poursuivre au cours des mois à venir.

55. M. Michel Valois (Valois Vision) a présenté les tendances des marchés de la pâte à papier, du papier et du carton dans la région de la CEE. Il a souligné que le marché mondial de ces trois catégories de produits avait connu une reprise mitigée en 2021, l'évolution étant plus positive en Europe qu'en Amérique du Nord. Il a également noté que les prix des produits de base augmentaient, alimentant l'inflation dans la région de la CEE. Les dépréciations monétaires posaient d'importantes difficultés aux opérateurs économiques en fonction de la relation entre la devise et le dollar des États-Unis. Les augmentations des prix de la pâte à papier, du papier et du carton pourraient inciter les consommateurs à se tourner vers des substituts tels que les moyens électroniques, voire les plastiques. Pour 2023, l'intervenant a indiqué qu'il prévoyait que le secteur de la pâte à papier, du papier et du carton réduirait sa production, notamment par le biais de fermetures, et que le papier graphique pourrait perdre davantage de terrain au profit des formats électroniques.

56. La Suède a confirmé le fort développement de l'industrie suédoise de la pâte à papier et du papier, en partie grâce au faible taux de change, notamment par rapport au dollar des États-Unis.

57. M. Branko Glavonjic (Université de Belgrade) et M. Jean-Marc Jossart (Bioenergy Europe) ont informé le Comité des tendances actuelles et de l'évolution des politiques relatives au bois-énergie ainsi que des tendances du marché pour 2021 et 2022. Ils ont indiqué que les marchés des combustibles traditionnels et modernes à base de bois étaient actuellement très bien orientés, principalement sous l'effet des prix record du gaz naturel. Le bois-énergie, en particulier l'utilisation de fibres de bois vierges pour la production d'énergie, était confronté à des obstacles sur le plan politique, mais constituait quoi qu'il en soit un combustible de secours disponible en abondance. L'utilisation et les prix du bois de chauffage ont augmenté de manière substantielle, l'Europe de l'Est et du Sud-Est subissant des hausses spectaculaires. La Serbie et la Bosnie-Herzégovine ont indiqué avoir pris des mesures temporaires afin que le bois-énergie reste abordable ; ces mesures devraient rester en vigueur jusqu'en janvier 2023.

58. La Slovénie a confirmé avoir ressenti l'effet des restrictions à l'exportation de combustibles ligneux en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine. Le marché slovène du bois-énergie a lui aussi évolué rapidement. Entre septembre 2021 et septembre 2022, les prix du bois de chauffage ont augmenté de 41 % et ceux des granulés de bois ont augmenté de 111 % sur la même période. Les pays ont déclaré que les progrès technologiques dans le domaine de la gazéification du bois pour la production intégrée de chaleur, d'électricité et de biochar pourraient permettre d'obtenir une valeur ajoutée bien supérieure à celle des granulés de bois et du bois de chauffage traditionnel et pourraient exercer une pression encore plus forte sur les forêts et les industries de transformation du bois de moindre qualité.

59. M. Matthias Dieter (Institut fédéral allemand Thünen de foresterie internationale et d'économie forestière) a présenté les principaux résultats de l'évaluation des fuites de production susceptibles de résulter de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité sur les marchés des produits forestiers. Cette étude indique que cette politique régionale pourrait avoir des effets significatifs sur les marchés mondiaux des produits forestiers à moyen et long terme. D'autres régions pourraient ne pas être en mesure de remplacer entièrement les volumes manquants.

60. M. Thorsten Arndt (Programme de reconnaissance des certifications forestières, PEFC) a donné un aperçu de la certification forestière dans le cadre du PEFC sur les plans mondial et régional. Il a indiqué que la demande déterminait la disponibilité de bois certifié et qu'il existait de nombreuses zones en Europe pouvant faire l'objet d'une certification. Il a également souligné que le PEFC avait l'intention de mettre en place un approvisionnement en bois certifié à partir de nouvelles zones géographiques telles que le bassin du Congo et l'Afrique australe.

61. Le Comité :

a) A pris note des tendances du marché des produits forestiers dans la région et de la contribution du secteur au développement durable ;

b) A décidé de ne pas publier de déclaration sur la situation du marché cette année. Des informations sur la situation des marchés sont disponibles dans la Revue annuelle

du marché des produits forestiers CEE/FAO 2022, les déclarations nationales sur les marchés (<https://unece.org/forests/market-analyses>) et les données prévisionnelles ;

c) A remercié les représentants pour les déclarations écrites sur leurs marchés nationaux respectifs qu'ils ont communiquées et les a invités à les mettre à jour avant la fin du mois de novembre 2022 ;

d) A remercié le secrétariat, les correspondants nationaux et les équipes de spécialistes pour les précieuses données et informations collectées (qui seront publiées sur le site Web de la CEE) ;

e) A invité les États membres à continuer de faire rapport en 2023.

## **X. Rapport présenté et activités mises en œuvre au titre du Programme de travail intégré pour 2022-2025 et décisions en la matière**

### **A. Rapport du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières**

62. La Présidente du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (Groupe de travail conjoint), Magdalena Wolicka-Posiadala (Pologne), a présenté le rapport de la quarante-troisième session du Groupe, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2022 à Genève (Suisse), selon des modalités hybrides. La prochaine session (en présentiel uniquement) devrait se tenir du 31 mai au 2 juin 2023.

63. Le Comité :

a) A félicité le Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières pour ses résultats ;

b) A approuvé le rapport présenté dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/2 ;

c) A demandé au secrétariat de soumettre au Comité exécutif de la CEE une demande visant à prolonger le mandat du Groupe de travail conjoint ;

d) A remercié le Groupe de travail conjoint pour ses travaux et l'a invité à poursuivre ses activités dans le cadre du Programme de travail intégré.

### **B. Examen des activités menées en 2022 et activités prévues pour 2023**

64. Le secrétariat a attiré l'attention des représentants sur le rapport relatif aux activités menées en 2022 dans le cadre du Programme de travail intégré ainsi que sur la liste provisoire des produits et des publications pour 2023. Les représentants ont demandé que soient ajoutées les dates des réunions du Groupe de travail conjoint et du Processus de Montréal ainsi que des réunions informelles des secrétariats de la CEE, de la FAO, du réseau Intégrate de l'Institut européen des forêts, de l'AEE et de Forest Europe pour 2023. Le secrétariat a également indiqué qu'à partir de 2023, toutes les réunions seraient organisées en présentiel uniquement.

65. Le Comité :

a) A approuvé le rapport sur les activités menées en 2022 dans le cadre du Programme de travail intégré et la liste provisoire des produits et des publications pour 2023, tels qu'ils figurent dans la version modifiée du document ECE/TIM/2022/5 (document d'après-session) ;

b) A félicité les délégations pour les résultats obtenus et a demandé au secrétariat de lui faire de nouveau rapport lors de la session de 2023.

### C. Programme de travail pour 2023 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2024

66. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail du sous-programme Forêts et industrie forestière pour 2023 et les recommandations formulées sur les éléments clefs du programme de travail pour 2024. Il a indiqué que l'allocation des ressources budgétaires était fondée sur ce programme.

67. Le secrétariat a aussi expliqué que le Programme de travail intégré fournissait un cadre pour l'élaboration du programme de travail officiel du Comité. Le Comité décide de la manière dont la CEE met en œuvre le programme de travail officiel et alloue les ressources correspondantes pour toutes les activités convenues par le Comité des forêts et de l'industrie forestière.

68. Le Comité :

a) A adopté le programme de travail du sous-programme pour 2023 et a recommandé au Comité exécutif de la CEE de l'approuver ;

b) A demandé l'inclusion du terme « bois-énergie » aux points 5 b) et 5 d) du projet de programme de travail pour 2024 ;

c) A modifié et approuvé l'aperçu des éléments clefs de son programme de travail pour 2024 et a demandé que cet aperçu et les recommandations convenues soient inclus dans le projet de plan-programme du sous-programme Forêts et industrie forestière pour 2024 (annexe III) ;

d) A demandé au secrétariat de la CEE d'élaborer le programme de travail pour 2024, ainsi qu'une ébauche pour 2025, pour examen et approbation à la session de 2023.

### D. Rapport sur la restauration des paysages forestiers dans la région

69. Le secrétariat a présenté les principes directeurs relatifs aux politiques nationales de restauration des paysages forestiers et a informé les représentants des activités menées dans ce domaine durant l'année écoulée et des activités prévues pour 2023.

70. Les représentants ont salué le travail accompli par le secrétariat et ont pris acte avec satisfaction des principes directeurs. Compte tenu de la diversité des situations, des systèmes et des plans nationaux, ainsi que de l'absence de terminologie claire concernant la dégradation et la restauration des paysages forestiers, ces principes doivent être considérés comme un outil de soutien pour guider les pays dans la planification, la gouvernance et la gestion de la restauration des paysages forestiers. Les représentants ont souligné la nécessité de faire preuve de souplesse concernant la restauration des paysages forestiers et l'application des principes directeurs.

71. Lors du débat qui a suivi, les représentants ont demandé à ce que l'importance des changements climatiques pour la restauration des paysages forestiers soit soulignée, le processus de restauration s'inscrivant dans la durée. Les principes directeurs pourraient également inclure des questions transversales telles que les droits des peuples autochtones et l'importance de la sélection des espèces en fonction des conditions climatiques actuelles et futures. Le Comité a aussi pris note de l'importance de la coopération et du suivi dans la restauration des paysages forestiers et des défis connexes.

72. Le représentant de l'Ukraine, appuyé par l'Union européenne, a attiré l'attention sur les dommages infligés aux écosystèmes forestiers en raison du conflit en Ukraine. Il a demandé de l'aide pour la restauration des paysages forestiers dans son pays.

73. Le représentant de la Fédération de Russie a rejeté toutes les accusations.

74. Le Comité :

- a) A discuté des progrès récents ;
- b) A fourni des orientations pour les futurs travaux sur la restauration des paysages forestiers dans la région ;
- c) A pris note des résultats, notamment des principes directeurs relatifs aux politiques nationales, et des travaux sur la restauration des paysages forestiers menés dans la région.

## **E. Préparatifs en vue du cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et de la collecte conjointe de données sur les forêts et la gestion durable des forêts à l'échelle européenne**

75. Le secrétariat a informé le Comité des progrès récents et des plans concernant la surveillance et la gestion durable des forêts dans la région. Le cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et la collecte de données sur les forêts et la gestion durable des forêts à l'échelle européenne sont réalisés conjointement et de manière coordonnée par la CEE, la FAO et Forest Europe. Les deux processus seront mis en œuvre grâce à la participation du même réseau de correspondants nationaux ainsi qu'avec le concours et l'appui d'autres organisations et mécanismes œuvrant dans le domaine des forêts. Les données mondiales et régionales (paneuropéennes) devraient être collectées grâce à des interfaces coordonnées et, comme lors du cycle précédent, publiées sur les plateformes coordonnées.

76. Le Comité :

- a) A exprimé ses remerciements pour le travail accompli ;
- b) A pris note des travaux préparatoires en vue du cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et de la collecte conjointe CEE/FAO/Forest Europe de données sur les forêts et la gestion durable des forêts à l'échelle européenne.

## **F. Rapport d'étape sur les travaux relatifs aux dommages et aux perturbations causés aux forêts**

77. Le secrétariat a rendu compte des progrès accomplis dans le cadre du projet portant sur le renforcement des capacités des États membres de la CEE en matière d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE et a mis en évidence les principales conclusions du colloque scientifique et technique sur les dommages et perturbations causés aux forêts organisé à Vienne (Autriche), les 29 et 30 septembre 2022, par l'Université des ressources naturelles et des sciences de la vie de Vienne en coopération avec le Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau, la CEE et la FAO.

78. Les représentants ont souligné qu'il convenait d'améliorer l'état des connaissances sur les dommages et les perturbations causés aux forêts et ont insisté sur l'importance de ces connaissances pour l'adaptation aux effets actuels et futurs des changements climatiques. Ils ont informé le Comité des événements qui causent actuellement des dommages aux forêts dans les pays de la région de la CEE. Ils ont indiqué qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts visant à coordonner et à harmoniser la surveillance et l'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE, ainsi que la communication d'informations à ce sujet, et ont insisté sur l'importance de la coopération entre les pays et les processus connexes menés par des organisations internationales. Les représentants ont mis en évidence les avantages que procurent les nouvelles technologies et leur potentiel pour répondre aux besoins urgents en matière de surveillance, d'évaluation et de signalement des dommages et des perturbations causés aux forêts, tout en notant leurs limites.

79. Le Comité :

- a) A pris note du travail accompli et des résultats préliminaires du projet portant sur le renforcement des capacités des États membres de la CEE en matière d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE ;
- b) A discuté des principales conclusions du projet ;
- c) A formulé des observations sur les futurs travaux concernant l'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts au niveau international et la communication d'informations à ce sujet ;
- d) A remercié les organisateurs du colloque de Vienne d'avoir accueilli cet événement ainsi que le secrétariat et les contributeurs pour le travail accompli dans ce domaine.

## **G. Questions relatives à la foresterie urbaine**

80. Le secrétariat a examiné les activités relatives à la foresterie durable en milieu urbain et périurbain menées au cours de l'année écoulée et a présenté un résumé des résultats. Il a également informé les représentants de la note d'orientation sur la foresterie durable en milieu urbain et périurbain (ECE/TIM/2022/8) et du projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine (ECE/TIM/2022/3). Ces deux documents ont été élaborés dans le cadre d'un projet financé par la Suisse.

81. Le Comité :

- a) A discuté des travaux sur la foresterie urbaine et périurbaine et a noté le continuum entre les forêts et les populations urbaines et périurbaines et les forêts et les populations des zones rurales, ainsi que la possibilité d'utiliser les forêts urbaines et périurbaines pour sensibiliser la société à l'ensemble du secteur forestier et obtenir ainsi un soutien pour ce secteur ;
- b) A noté que les forêts urbaines et périurbaines pouvaient être bénéfiques pour la santé et contribuer ainsi à la réduction des dépenses de santé ; cette relation devrait être soulignée, car la prise de conscience des économies de coûts peut permettre d'obtenir le soutien des décideurs et de la population en faveur des forêts durables en milieu urbain et périurbain ;
- c) A accueilli favorablement le projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine et a félicité le secrétariat pour les efforts qu'il a déployés en vue de promouvoir la foresterie durable en milieu urbain et périurbain dans la région de la CEE ;
- d) A recommandé que le projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine soit présenté, pour examen, au Comité des forêts et de l'industrie forestière et à la Commission européenne des forêts, à leur prochaine session commune prévue en 2023 ;
- e) A remercié le secrétariat et les contributeurs pour leur travail.

## **H. Le point sur les travaux relatifs aux forêts boréales**

82. Le secrétariat a informé le Comité des travaux sur les forêts boréales et des plans de travail pour les mois à venir.

83. Les représentants ont été invités à prendre acte de la note d'orientation et à donner des conseils quant à la suite des travaux, notamment en ce qui concerne la possibilité d'élaborer une étude d'ensemble sur l'état des forêts boréales.

84. Le Comité :

- a) A pris acte de la note d'orientation sur les forêts boréales ;
- b) A formulé des conseils quant à la suite des travaux, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une étude d'ensemble sur l'état des forêts boréales ;
- c) A exprimé ses remerciements à la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois et à l'équipe de spécialistes des forêts boréales pour l'élaboration de la note d'orientation et le travail accompli.

## **XI. Contribution des forêts et des produits forestiers à une bioéconomie circulaire**

85. Le Comité a été informé des travaux menés sur les forêts et l'économie circulaire, ainsi que des débats tenus pendant la session de juin 2022 du Groupe de travail conjoint. Le secrétariat et les auteurs ont également présenté la première étude sectorielle sur le thème « Circularity concepts in wood construction » (Principes de circularité dans la construction en bois).

86. Le Comité :

- a) A félicité le secrétariat et les auteurs pour le travail accompli et les a remerciés d'avoir intégré la question des cycles du carbone dans leur étude ;
- b) A remercié le secrétariat d'avoir donné aux États membres la possibilité de présenter, dans cette étude, les bonnes pratiques de mise en œuvre de l'économie circulaire au niveau national ;
- c) A noté qu'il était possible de relier les résultats de l'étude à d'autres travaux sur la foresterie urbaine dans un cadre élargi ;
- d) A noté la nécessité de promouvoir l'étude comme il se doit ;
- e) A demandé à la Section conjointe de finaliser l'étude sous forme de publication officielle de l'Organisation des Nations Unies d'ici à la fin de 2022.

## **XII. Renforcement des capacités et assistance technique**

87. Le Comité a été informé des projets de renforcement des capacités et d'assistance technique en cours et des travaux prévus pour 2023.

88. Le Comité :

- a) A pris note des informations fournies et a remercié les donateurs pour leur soutien ;
- b) A demandé au secrétariat de poursuivre les travaux dans ce domaine ;
- c) A encouragé les pays à aider le secrétariat à collecter des fonds.

## **XIII. Date et lieu de la prochaine session**

89. La République de Saint-Marin a proposé d'accueillir la prochaine session commune à Saint-Marin. La proposition sera également étendue à la Commission européenne des forêts et à la FAO. Le représentant de Saint-Marin a aussi invité tous les États membres de la CEE à prendre part au défi consistant à planter des « micro-forêts urbaines ».

90. Le Comité :

a) A décidé d'organiser la quatre-vingt-unième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE conjointement avec la Commission européenne des forêts de la FAO à Saint-Marin. Les dates exactes seront décidées et communiquées aux États membres en temps voulu ;

b) A remercié la République de Saint-Marin.

#### **XIV. Adoption du rapport et clôture de la session**

91. Le Comité a adopté le rapport sur sa quatre-vingtième session.

92. La session a été déclarée close à 17 h 05.

---